

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE****EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 22 juin 2015**CP2015\_06\_39  
id. 1836

*L'an deux mille quinze le vingt deux juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

**TRAVAUX DE GROSSES RÉPARATIONS DES PONTS SUR LA  
VOIRIE COMMUNALE PRISE EN CHARGE  
COMMUNE D'ALBIAS**

Dans le cadre de ses politiques d'aides aux communes, le Conseil Général participe au financement des travaux de grosses réparations ou de réfection (renforcement, élargissement) des ponts sur voirie communale prise en charge, sur la base d'un taux de 30 % du montant HT des travaux (chaussée exclue).

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur la demande, je vous serais obligé de bien vouloir examiner le dossier présenté et me faire connaître votre décision.

Je vous précise que cette subvention serait prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 204142 sous fonction 628.

Autorisation de programme 2015.....	<b>30 000 €</b>
Engagé à la précédente commission permanente.....	<b>3 870 €</b>
Engagé à la commission permanente de ce jour .....	<b>2 415 €</b>
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour.....	<b>6 285 €</b>
Disponible .....	<b>23 715 €</b>

## DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde la subvention départementale suivante d'un montant de 2 415 € :

COMMUNE - OPERATION -	COUT H.T.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE (TAUX 30 %)
<b>1) ALBIAS</b> Réfection du pont route de la Bouligaire VC n° 13. VCEM/ACO02059	8 650,00 €	<b>8 050 x 30 %</b> <b>= <u>2 415 €</u></b>

**TOTAL..... : 2 415 €**

- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 628 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC